ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 4541

Texte de la question

M. Philippe Meunier attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le pilotage stratégique de la prime pour l'emploi. La Cour des comptes, dans son rapport public annuel 2011, indique que « la PPE n'est pilotée ni par les directions des ministères chargées du budget et des finances, ni par la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). Une lourde incertitude, représentant depuis trois années un quart du montant annoncé, affecte l'estimation de son coût pour le budget de l'État ». Il lui demande de préciser quelles sont les mesures que le Gouvernement compte prendre pour améliorer le pilotage stratégique de la prime pour l'emploi.

Données clés

Auteur : M. Philippe Meunier
Circonscription : Rhône (13e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 4541
Rubrique : Emploi
Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social
Ministère attributaire : Économie

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 18 septembre 2012, page 5118
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)